

Le recteur de l'académie de Dijon,  
chancelier de l'université de Bourgogne

**VU** le décret n°87-155 du 5 mars 1987 modifié,  
relatif aux missions et à l'organisation des  
œuvres universitaires;

**VU** l'arrêté ministériel du 12 février 1996 relatif à  
l'élection des représentants des étudiants aux  
conseils d'administration du centre national et  
des centres régionaux des œuvres universitaires  
et scolaires;

**VU** l'arrêté ministériel du 18 décembre 2009

RECTORAT

## ARRETE

Division de l'organisation scolaire  
de l'enseignement supérieur  
et de l'enseignement privé

### Article 1

L'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de DIJON aura lieu le :

**Judi 25 mars 2010**

### Article 2

Le dépôt des listes de candidatures doit avoir lieu au plus tard le mercredi 10 mars à 18 heures au Rectorat, bureau 231E.

### Article 3

Le Secrétaire général de l'Académie de Dijon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Destinataires :  
M.E.S.R  
CNOUS  
CROUS  
DOSSUPP

Dijon, le 3 février 2010

Le Recteur



Florance LEGROS